

DIABETE et PERMIS DE CONDUIRE

La réglementation a changé en MARS 2022

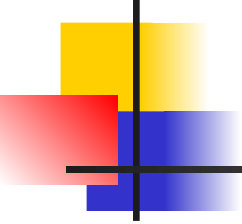
Distinction entre conducteurs des groupe léger et lourd

Pas d'obligation d'examen médical pour les patients sous antidiabétiques non exposés au risque d'hypoglycémie

Mais:

- non publication de la liste des médicaments concernés
- validité de 5 ans maximum
- non prise en charge du coût de la consultation

DIABETE et PERMIS DE CONDUIRE: Hypoglycémie

- 
- Définition: glycémie inférieure à 0,70g/l chez le diabétique (0,50 chez les autres) le seuil symptomatique est variable selon l'état de chaque patient
 - Conséquences: fonction de la durée et de l'intensité, bénigne chez le patient informé et à l'écoute mais peut occasionner des risques d'accidents (domestiques, professionnels, de circulation..) voire aller au coma voir au décès
 - Symptômes: sueurs, anxiété, changement de comportement, confusion, faim, fatigue, pâleur, fourmillements, palpitations
 - Causes: surdépenses, insuffisances alimentaires + les médicaments hypoglycémiantes: insuline, sulfamides, répaglinide, gliptines, glifozines.... Surtout si associés
 - La METFORMINE n'est pas à risque d'hypoglycémie
 - Mais aussi: l'aspirine à fortes doses, le TRAMADOL, les IEC, certains anti-arythmiques, l'alcool,.....
 - Conduite à tenir : resucrage avec sucres rapides (15 g) + contrôle 15 mn après si doute, GLUCAGON injectable, perfusion de glucose, et plus récemment le GLUCAGON en pulvérisation nasale



DIABETE et PERMIS DE CONDUIRE la législation

3 avril 2022

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 27 sur 92

6.2 Diabète	Diabète traité avec un traitement susceptible de provoquer une hypoglycémie	<p>Incompatibilité : si le conducteur a des hypoglycémies sévères ou s'il n'est pas suffisamment conscient des risques liés à l'hypoglycémie et de la conduite à tenir ;</p> <p>Ou</p> <p>Compatibilité temporaire : le médecin agréé vérifie que l'usager souffrant de diabète avec un traitement susceptible de provoquer une hypoglycémie :</p> <ul style="list-style-type: none">• A une maîtrise adéquate de sa maladie, contrôlant régulièrement sa glycémie, particulièrement lorsqu'il envisage de conduire ;• Est pleinement conscient des risques de l'hypoglycémie, qu'il sait dépister et traiter une éventuelle hypoglycémie pour qu'elle ne survienne pas pendant la conduite ;• N'a pas d'autre complication liée au diabète, incompatible avec la conduite. <p>Avis médical spécialisé si nécessaire.</p>
	Diabète avec hypoglycémie sévère récurrente survenant durant les heures de veille.	<p>Incompatibilité temporaire : durant trois mois après la dernière crise d'hypoglycémie sévère qui a nécessité l'assistance d'une tierce personne.</p>



DIABETE et PERMIS DE CONDUIRE groupe léger

Conducteur du groupe léger permis(**A1, A2, A, B1, B et BE**)

- Pas d'obligation d'examen: personne sous antidiabétique non exposée à risque d'hypoglycémie **ET** ne présentant aucune complication à impact sur la conduite

- Obligation d'examen si :

- prise d'antidiabétique à risque d'hypoglycémie: insuline, glitazone
associé aux sulfamides

- ou personne avec hypoglycémies sévères (tierce personne) et récurrentes (deux dans l'année)

- compatibilité temporaire en fonction de la connaissance de la maladie, des contrôles réguliers, et de la capacité à gérer les hypoglycémies
Accordée pour 5 ans maximum quelque soit votre âge.

- NB : Si la personne ne maîtrise pas le risque d'hypoglycémie ou a fait 2 hypoglycémies sévères dans les 3 mois qui ont précédé, elle ne peut pas conduire pour le moment.



DIABETE et PERMIS DE CONDUIRE groupe lourd

Conducteur du groupe lourd permis (C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE) poids lourd, taxi, ambulance, car, ramassage scolaire

Les personnes traitées par médicaments susceptibles de provoquer une hypoglycémie doivent passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé.


Le médecin agréé, avec le soutien d'un avis médical spécialisé, décide :

- D'une compatibilité temporaire de 3 ans maximum si la personne a une maîtrise adéquate de sa maladie (contrôle régulier de la glycémie particulièrement lorsqu'elle envisage la conduite), conscience du risque d'hypoglycémie (savoir la dépister et la traiter), n'a pas eu de crise d'hypoglycémie sévère au cours des 12 derniers mois et n'a pas d'autre complication liée au diabète.

Pour ces conducteurs, le médecin agréé doit porter attention à la compatibilité du traitement avec les horaires de travail.

-D'une incompatibilité dans le cas où le conducteur a des hypoglycémies sévères et tant qu'il n'est pas à même de les gérer période de trois mois après la dernière hypoglycémie

Notification par la préfecture avec possibilité de recours



J'ai déjà
mon permis*
ou je vais
le passer.

Avant toute chose,
je consulte mon médecin traitant
ou spécialiste pour évaluer
mon risque hypoglycémique.

Je suis traité par
médicaments pour
le diabète¹, mais
**mon traitement ne
génère pas de risque
d'hypoglycémie.**

Je suis traité par
médicaments
**susceptibles de
provoquer une
hypoglycémie.**

**Je fais des
hypoglycémies
sévères
récurrentes².**

**Je continue à
conduire sans
autre formalité³.** Je
réévalue mon risque
hypoglycémique avec
mon médecin traitant
ou spécialiste autant
que nécessaire.

**Je prends rendez-vous avec un médecin
agréé par la préfecture⁴** pour un contrôle
d'aptitude à la conduite avant d'avoir effectué les
formalités associées sur le site internet de l'ANTS⁵


**Je maîtrise le risque
d'hypoglycémie** et
je n'ai pas fait de crise
d'hypoglycémie sévère
récemment.

**Je ne maîtrise pas le
risque d'hypoglycémie**
ou j'ai fait une crise
d'hypoglycémie sévère
dans les 3 mois qui ont
précédés.

Je peux conduire
et je dois renouveler le contrôle
auprès d'un médecin agréé
par la préfecture tous les 5 ans
maximum.



**Je ne peux pas
conduire** pour
le moment.



**Le diabète peut entraîner des complications
notamment neurologiques, cardiovasculaires et
visuelles nécessitant un avis médical
complémentaire adapté.**

*(Arrêté du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales
incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagement ou restrictions
pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire
ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de validité
limitée)*

*** Permis de conduire de catégorie groupe léger :**
A1, A2, A, B1, B et BE

1- **La liste détaillée des médicaments** concernés sera
fournie prochainement.

2- **Hypoglycémie sévère** : il s'agit d'un état physique où
l'assistance d'une tierce personne est nécessaire.

Hypoglycémie récurrente : lorsqu'une deuxième
hypoglycémie sévère survient au cours d'une période de
douze mois.

3- **Néanmoins, les conducteurs diabétiques** qui ne
sont plus soumis à des à des contrôles médicaux
périodiques avec un médecin agréé, doivent passer un
dernier contrôle médical avec un médecin agréé, qui est
le seul à pouvoir rendre un avis de compatibilité définitive.

4- **La liste des médecins agréés** pour le contrôle de
l'aptitude à la conduite est disponible sur les sites internet

DIABETE et PERMIS DE CONDUIRE

mise à jour 27/12/2022

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES CONSULTANT HORS COMMISSION MEDICALE DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE CHARGES D'APPRECIER L'APTITUDE A LA CONDUITE DES CONDUCTEURS ET DES CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE

NOM et prénom du Médecin agréé	Adresse du cabinet médical	Téléphone
ABOUCAR Abel Elie	9 rue de St Romain – 86220 DANGE ST ROMAIN	05.49.59.63.16
BERTET Régis	19 Avenue Jacques Cœur – 86000 POITIERS	05.49.01.88.66
BRANGER-LARRUAT Sylvine	1 rue du port - 86490 BEAUMONT ST CYR	 06.67.97.23.16
CAILLEAU Christophe	1 rue Pasteur – 86600 LUSIGNAN	05.49.43.31.45
CANTIN Thierry	1, rue Madame - 86100 CHATELLERAULT	05.49.21.06.12
CATTEAU Olivier-Claude	7 avenue Charles de Gaulle - 86260 ST PIERRE DE MAILLE	06.71.32.42.36
COILLOT Gérard	3 rue Beausoleil – Le Grand Buisson – 86180 BUXEROLLES	06.14.79.28.21
CUBERTAFOND Eric	14 Grand Rue – 86130 JAUNAY MARIGNY	05.49.52.05.85
DIEULANGARD Henri	338 Avenue de Nantes – 86000 POITIERS	05.49.37.93.94
EL BADRI LACHGAR Fatima	2 rue St Exupéry 86100 CHATELLERAULT	05.49.23.53.53
FANTINO Jean Jack	44 rue Léon Barbarin - 86310 SAINT GERMAIN	05.49.48.02.80
GUITTET Dominique	23 Rue de Peuron - 86300 CHAUVIGNY	05.49.46.54.67
LACOSTE Dolores	9 Rue Nicolas Poussin – 86800 SAINT-JULIEN-L'ARS	05.49.56.68.78
LORTHOLARY Jacques	109 Av de la Libération – 86000 POITIERS	05.49.58.33.77
PINGANAUD Grégory	Plan de la Croix Bourricault – 86160 GENCAY	05.33.10.01.62
POUDEROU Patrick	48 bld Gambetta - 86500 MONTMORILLON	05.49.91.33.10
ROUSSENQUE Jérôme	17 rue de l'abbé Lalanne -86100 CHATELLERAULT	05 49 21 40 63
TALLEC Bruno	37 rue des Quatre Cyprès – 86180 BUXEROLLES	06.62.87.62.28
VALLET Hervé	52 Rue du Général de Gaulle – 86290 LA TRIMOUILLE	05.49.91.60.31
YVANES Jean-Marie	Quartier ST Eloi, 36 rue Mandela - 86000 POITIERS	 05.49.44.22.22



DIABETE et PERMIS DE CONDUIRE

- En conclusion:

Faire la démarche, si vous êtes à risque d'hypoglycémie, de consulter un médecin agréé, parait d'un point de vue assurantiel, **INDISPENSABLE**

(À l'exception des personnes sous METFORMINE)